

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et 17 septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mr GÉRARD Jacques, 4<sup>ème</sup> adjoint.

DUBOST Manon, FORGET Laurence, MAGNOU Marie-France, MAQUET Jean-Michel, MICHEL Elisabeth, RENARD Jacques, SACHET Catherine, VAN HAMME Pierre.

Absents excusés : Sébastien BOUKHALO et Anne-Marie ROCHE

A été nommée secrétaire : Manon DUBOST

## **N°2020-41 : Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 24 pour l'accompagnement de la gestion des eaux pluviales du parking de la salle des fêtes qui comprend la rédaction d'une note technique présentant une proposition de gestion intégrée des eaux pluviales du parking de la salle des fêtes et la participation aux réunions principales liées à ce projet.

La rémunération pour cette prestation est fixée à 600 € HT soit 720 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention) la proposition de convention de l'ATD 24, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

## **N°2020-42 : Achat terrain Route du Buisson**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, suite au projet de mise en place des PAV (Point d'Apport Volontaire) par le SMD3, la commune souhaite acquérir un terrain de 27 m<sup>2</sup> sur la parcelle AH 59 Route du Buisson appartenant à Mr FERRANDI au prix de 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention) d'acquiescer cette parcelle de terrain, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N°2020-43 : Recouvrement de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due par les différents locataires au titre de l'année 2020.

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 360 € pour l'année 2020.

La répartition se fera donc de la manière suivante (360 € / 6) :

- Logement école inoccupé : 60 €
- Direction de La Poste : 60 €
- Mme BOUTOT-EYLLIER Stéphanie (cabinet médical) : 60 €
- Mme YONIS Gaëlle (Logement n°1) : 8,55 €
- Mme ROUSALINO Nancy (Logement 1) : 40,27 €
- Mme THIBART Virginie (Logement n°2) : 60 €

Reste à la charge de la commune de Cherveix-Cubas : 60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette répartition.

**N°2020-44 : Décision modificative**

-augmentation de crédits de 4 000 €

**N°2020-45 : Décision modificative**

-virement de crédits de 500 €

**N°2020-46 : Médiathèque : vente terrain**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de médiathèque à Cherveix consiste en la création d'un bâtiment neuf. Il sera implanté sur 2 parcelles jouxtant la Mairie et l'école, appartenant actuellement à la commune.

Monsieur Le Maire souhaite vendre pour 1 € à la CCILAP les parcelles AB 246 et AB 245, d'une contenance respective de 1016 m<sup>2</sup> et 39 m<sup>2</sup>, conformément au plan de division établi et numéroté le 18 mai 2020 par Monsieur VIEILLEFOSSE, géomètre à Excideuil. Cette vente sera réalisée par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de vendre à la CCILAP lesdites parcelles au prix de 1 €, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 18 septembre 2020

Le maire

Jean-Marie QUEYROU